

But

La Bourse d'études de l'Ontario pour les étudiants sourds fréquentant un établissement postsecondaire à l'extérieur du Canada aide les étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire à l'extérieur du Canada à s'acquitter de leurs coûts d'études admissibles non couverts par le **Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO) pour étudiants à temps plein**. Cette aide est non remboursable.

Dans ce contexte, « étudiants sourds » fait référence aux étudiantes et étudiants Sourds, sourds, devenus sourds ou malentendants.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à cette bourse, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Vous avez un handicap auditif permanent.
- Vous êtes inscrite ou inscrit dans une école postsecondaire approuvée par le RAFEO située à l'extérieur du Canada.
- Vous suivez un programme d'études approuvé dont la seule ou la principale langue d'enseignement est le langage gestuel américain (ASL) ou la langue des signes québécoise (LSQ)(voir plus bas la section « Programmes d'études approuvés »).
- Vous suivez au moins 40 % d'une charge de cours complète.
- Vos coûts d'études admissibles dépassent les plafonds du prêt d'études intégré Canada-Ontario pour votre période d'études.
- Vous avez présenté une **demande RAFEO 2020-2021 pour étudiants à temps plein** et soumis tous les documents requis, et vous respectez les critères d'admissibilité de ce programme.

Programmes d'études approuvés

Les programmes en langage gestuel américain offerts dans les écoles suivantes à l'extérieur du Canada sont approuvés dans le cadre de la bourse :

- Gallaudet University à Washington (DC)
- National Technical Institute for the Deaf à Rochester (NY)
- Rochester Institute of Technology à Rochester (NY)

D'autres écoles à l'extérieur du Canada où les étudiants suivent un programme d'études dont la seule ou la principale langue d'enseignement est le langage ASL ou LSQ peuvent également être admissibles.

Si vous avez un doute sur votre admissibilité ou celle de votre programme d'études à la bourse, communiquez avec la Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants. Voir la section « Vous avez des questions? » à la page 3 pour savoir où poser vos questions.

Documents requis

Vous devez joindre à votre demande de bourse les documents suivants :

- Une preuve de votre handicap auditif permanent (un certificat médical ou un rapport audiologique).
- Une preuve des coûts de pension pour le logement et les repas pendant la période d'études délivrée par votre école si vous demeurez dans une résidence sur le campus (peu importe le mode d'enseignement : p. ex. en classe, et/ou en ligne, par enseignement à distance ou par correspondance).
- Une preuve des coûts d'assurance maladie pour votre période d'études (p. ex. une estimation écrite de votre compagnie d'assurance ou du régime de soins médicaux de votre école).

Remarque concernant la conversion de devises

Le Ministère exige que tous les coûts figurant sur certains des documents justificatifs soient fournis en dollars américains. Il se référera au taux moyen en vigueur calculé sur deux semaines : les versements d'automne seront établis en fonction du taux moyen calculé sur deux semaines du mois d'août, les versements d'hiver, en fonction du taux moyen calculé sur deux semaines du mois de décembre, et les versements du printemps, en fonction du taux moyen calculé sur deux semaines du mois d'avril. Aucun ajustement ne sera effectué si le taux en vigueur lors du calcul de votre bourse diffère du taux en vigueur lors de son versement.

Remarque : Votre école peut exiger des frais pour convertir votre bourse en dollars américains; ces frais ne sont pas remboursés par le Ministère.

Rappel

Pour être admissible à cette bourse, vous devez présenter une **demande RAFEO pour étudiantes et étudiants à temps plein 2020-2021** avec tous les documents justificatifs requis. Vous devez également présenter votre demande de bourse et les documents requis avant les dates limites.

Dates limites de présentation de la demande et des documents requis

Pour être admissible à cette bourse, votre demande dûment remplie doit parvenir au Ministère à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard 60 jours avant la fin de votre période d'études.

Le Ministère doit recevoir toute la documentation à l'appui au plus tard 40 jours avant la fin de votre période d'études.

Où envoyer votre demande et les documents requis

Vous devez envoyer au Ministère votre **demande de Bourse d'études de l'Ontario pour les étudiants sourds fréquentant un établissement postsecondaire à l'extérieur du Canada 2020-2021** dûment remplie et tous les documents requis à l'adresse suivante :

Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants
À l'attention de l'administrateur, Bourse d'études de l'Ontario pour les étudiants sourds
fréquentant un établissement postsecondaire à l'extérieur du Canada
Ministère des Collèges et Universités
189 Red River Road, 4th Floor, PO Box 4500
Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9

Comment obtenir vos fonds

Le montant total de la bourse auquel vous avez droit sera divisé en deux ou trois versements égaux qui seront remis à votre école au début de chaque trimestre ou semestre sous forme de chèque en dollars canadiens. Votre école doit confirmer votre inscription avant que l'aide financière vous soit versée.

C'est à vous de communiquer avec le bureau des services financiers ou le bureau des étudiants étrangers de votre école pour recevoir votre chèque. La bourse doit d'abord servir à couvrir les frais dûs à l'établissement.

Vous avez des questions?

Si vous avez des questions en lien avec votre demande, communiquez avec la Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants. Les services téléphoniques sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (Heure de l'Est).

- ATS : 1 800 465-3958
- Téléphone : 807 343-7260 ou numéro sans frais en Amérique du Nord : 1 877 OSAP-411 (1 877 672-7411)
- Télécopieur : 807 343-7278 (à l'attention de l'administrateur de la Bourse d'études de l'Ontario pour les étudiants sourds fréquentant un établissement postsecondaire à l'extérieur du Canada)
- Courriel : TTD@ontario.ca

Règles d'immigration pour les étudiants fréquentant un établissement postsecondaire aux États-Unis

Vous devez prendre les dispositions nécessaires avec votre école pour vous assurer de recevoir le formulaire I-20 à temps afin d'obtenir un visa d'études aux États-Unis. Le Ministère ne peut ni intervenir dans le processus, ni signer de formulaires d'immigration.

Communiquez avec l'école dans laquelle vous prévoyez étudier si vous avez des questions sur l'obtention de votre visa d'études.

Section A: Renseignements personnels

Numéro d'assurance sociale :

Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO), s'il vous a été assigné :

Nom de famille :

Prénom :

Adresse postale

Rue (numéro et nom), route rurale ou case postale :

Appartement :

Rue (numéro et nom), route rurale ou case postale :

Province ou État :

Ville, village ou bureau de poste :

Code postal ou code de zone :

Pays :

Indicatif régional et numéro de téléphone :

Êtes-vous une personne Sourde, sourde, devenue sourde ou malentendante qui prévoit fréquenter une école d'enseignement postsecondaire à l'extérieur du Canada afin d'y suivre un programme d'études dont la langue d'enseignement est la langue des signes québécoise (LSQ) ou le langage gestuel américain (ASL)?

- Oui - **Documents requis :** preuve de votre handicap auditif permanent, qui peut inclure un certificat médical ou un rapport audiologique.
- Non - Vous n'êtes pas admissible à cette bourse.

Section B : Renseignements sur votre école et votre période d'études

Nom de l'école :

Numéro d'étudiant :

Quelles sont les dates du début et de la fin de votre période d'études 2020-2021?

Du :

Mois	Jour	Année
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Au :

Mois	Jour	Année
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Section C : Renseignements financiers

Comptez-vous recevoir une aide du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) pendant votre période d'études 2020-2021?

Oui - Inscrivez le montant mensuel de soutien au revenu que vous prévoyez recevoir du POSPH pendant votre période d'études 2020-2021.

par mois

Remarque : Vous devez aviser votre chargé de cas, POSPH de toute aide que vous verse le RAFFO.

Non

Section D : Frais pour la période d'études et le logement et les repas.

Inscrivez le montant selon les devises indiquées pour chaque question. N'indiquez pas les cents, et n'entrez pas de point ni de virgule.

Quel est le coût d'un aller-retour entre votre école postsecondaire et votre adresse permanente au Canada, en utilisant le moyen de transport le moins cher?

Indiquez le montant en dollars canadiens.

Quel est le coût de l'assurance maladie pour séjourner à l'extérieur du Canada pour votre période d'études 2020-2021?

Indiquez le montant en dollars canadiens.

Documents requis : Preuve des coûts, par exemple une estimation écrite de votre compagnie d'assurance ou des frais pour l'assurance maladie exigés par votre école.

Habiterez-vous en résidence sur le campus pendant la totalité ou une partie de votre période d'études de 2020-2021?

Oui

Non

Si "Oui" veuillez répondre aux questions ci-dessous :

Pendant combien de semaines habiterez-vous en résidence sur le campus de votre école?

Quel est le total du montant de vos frais de logement et des repas en résidence sur le campus de votre école pendant votre période d'études de 2020-2021?

Indiquez le montant en dollars américains.

Documents requis : Preuve écrite de votre école indiquant les coûts réels que vous aurez à défrayer pour le logement et les repas pendant votre séjour en résidence sur le campus de votre école pendant votre période d'études de 2020-2021. Indiquez les coûts en devise américaines.

Section E : Autorisations, instructions, déclarations et signature de la candidate ou du candidat

Avis de collecte et d'utilisation des renseignements personnels

Les renseignements personnels, notamment votre numéro d'assurance sociale (NAS), fournis dans ce formulaire de demande et dans toutes les autres communications relatives à la demande et à l'octroi d'une Bourse d'études de l'Ontario pour les étudiants sourds fréquentant un établissement postsecondaire à l'extérieur du Canada (la bourse), y compris les demandes et l'octroi de prestations du RAFEO antérieures, seront utilisés par le ministère des Collèges et Universités (le Ministère) pour administrer et financer la bourse. De plus, votre NAS servira d'identificateur général pour l'administration de la bourse. Le Ministère peut retenir les services de sous-traitants, de vérificateurs ou de tout autre administrateur tiers autorisé pour entreprendre ces activités.

Par administration, on entend : déterminer votre admissibilité à la bourse; vérifier votre demande; vérifier tout octroi de la bourse; mettre à jour et vérifier votre dossier; évaluer et recouvrer les montants versés en trop; appliquer les dispositions des lois indiquées ci-dessous et les ententes avec le Ministère et surveiller et vérifier les activités de votre établissement postsecondaire pour veiller à ce qu'elle administre la bourse comme il se doit. On entend également par administration : la production de rapports publics sur l'administration et le financement des programmes d'aide aux étudiants, la planification, la prestation et l'évaluation de la bourse ainsi que la surveillance de la qualité et de l'amélioration de son contenu et de sa prestation, la gestion du risque et des erreurs, la vérification et l'appréciation de la qualité, la réalisation d'inspections ou d'enquêtes, l'analyse des politiques, l'évaluation et les recherches dans tous les aspects du RAFEO, y compris des invitations à participer à des sondages. Le financement comprend la planification, l'organisation et la prestation du financement de la bourse.

Le Ministère administre la bourse et recueille des renseignements personnels vous concernant en vertu de la *Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités*, L.R.O. 1990, chap. M. 19, dans sa forme modifiée, et de l'article 10.1 de la *Loi sur l'administration financière*, L.R.O. 1990, chap. F. 12, dans sa forme modifiée. Si vous avez des questions à propos de la collecte ou de l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec la directrice, Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9 ou au 1 877 OSAP-411.

Autorisation de la candidate ou du candidat concernant la collecte indirecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels (OBLIGATOIRE)

- Je consens à ce que, jusqu'à ce que tous les montants versés en trop de la bourse soient évalués et vérifiés, le Ministère recueille et échange, sans restriction, indirectement des renseignements personnels à mon sujet qui sont utiles à l'administration et au financement de la bourse auprès des personnes ou organismes cités dans la présente demande et susceptibles d'avoir des renseignements sur mon admissibilité à la bourse, y compris mon établissement postsecondaire, les sous-traitants et vérificateurs du Ministère ou tout autre administrateur tiers autorisé, le ministère des Finances de l'Ontario et agences de recouvrement du gouvernement provincial ou fédéral ou celles avec qui ils font affaire, et des agences de renseignements sur le consommateur.

Déclaration de la candidate ou du candidat

- Les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.
- Je comprends que les renseignements que je fournis en rapport avec la demande seront vérifiés et que le Ministère peut faire des inspections et des enquêtes.
- Je comprends que l'aide financière que je reçois dans le cadre de la bourse doit être utilisée pour payer mes frais de scolarité en premier.
- Je comprends que je dois rembourser la bourse, en tout ou en partie, si les renseignements personnels que je fournis relativement à cette demande, y compris les renseignements concernant ma période d'études ou ma charge de cours, se révèlent incorrects ou changent pour quelque raison que ce soit.
- Je comprends que tout changement concernant les renseignements que je fournis ou résultant d'une vérification peut avoir des répercussions sur mon admissibilité ou sur le montant de la bourse et que le Ministère peut me demander le remboursement total ou partiel de la bourse.
- Je sais que je peux retirer mon consentement à tout moment avant d'accepter la bourse, en écrivant à la directrice, Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9. Je comprends que le retrait de mon consentement aura des répercussions sur mon admissibilité à la bourse ainsi que sur le montant de l'aide.
- Je comprends que, si je néglige de fournir des renseignements complets et exacts, d'aviser sans délai par écrit le bureau d'aide financière de mon école ou le Ministère de changements aux renseignements que j'ai fournis, y compris à mon handicap, à mon adresse, à mon statut d'étudiante ou d'étudiant, à ma situation financière ou familiale, à ma période d'études, ou de m'acquitter de toute obligation relative au remboursement des montants versés en trop, le Ministère peut refuser de me verser cette bourse à nouveau ou toute aide du RAFEO ultérieure, intenter des poursuites judiciaires et me demander de rembourser l'aide que j'ai reçue. Je sais aussi que je commets une infraction si je fournis sciemment des renseignements faux pour obtenir ou recevoir une aide financière du RAFEO. En cas de déclaration de culpabilité, je suis passible d'une amende maximale de 25 000 \$ et d'une peine d'emprisonnement d'un an.

J'ai lu et compris la section ci-dessus, y compris l'avis concernant la collecte, l'usage et la divulgation de mes renseignements personnels, et ma signature atteste que je consens à la collecte indirecte, à l'utilisation et à la divulgation de renseignements personnels me concernant et que ma déclaration est complète et véridique.

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant :

--

Date :

Mois	Jour	Année																	